

La Réserve Naturelle Nationale des Sites géologiques de l'Essonne

L'Essonne abrite l'une des toutes premières réserves naturelles instaurées pour préserver des couches géologiques.



A l'initiative du Conseil général, elle a été créée le 17 juillet 1989 par l'Etat par décret ministériel afin d'assurer la conservation de formations géologiques remarquables contre le pillage, l'urbanisation ou le remblaiement.

Des équipements permettent d'y observer des sables, grès et calcaires qui témoignent de la dernière transgression marine dans le Bassin parisien. Il s'agit d'affleurements de référence datant de l'époque stampienne (-34 à -28 millions d'années environ) dont la valeur paléontologique, sédimentologique et géomorphologique est reconnue par les scientifiques du monde entier.

La Réserve était initialement constituée de six sites répartis sur six communes essonniennes. Sept sites complémentaires ont été ajoutés à la réserve par décret ministériel en avril 2011 sur les communes d'Itteville, Morigny-Champigny, Méréville, Châlo-Saint-Mars et Villeneuve-sur-Auvers. Ces lieux seront aménagés progressivement pour permettre l'accès du public.

En partenariat avec l'Etat, le Conseil général assure l'entretien de ces sites et les acquiert dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS).